



## Déclaration liminaire au CDEN du 03 mars 2022,

Madame la Préfète de la Loire,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN de la Loire,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le drame qui se déroule actuellement aux portes de l'Europe. L'UNSA condamne le conflit engagé par la Russie contre l'Ukraine et s'associe à la Confédération européenne des syndicats (CES) et à la Confédération syndicale internationale (CSI) qui appellent à la **cessation immédiate du conflit en Ukraine** et à la reprise des négociations, notamment pour le bien des populations. Comme le dit Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) : *« Le monde a besoin d'un nouveau contrat social, pas d'une nouvelle guerre, (...) d'investissements dans les individus et l'emploi, dans la paix et la stabilité. »*

Pour en venir au sujet de l'Éducation dans notre pays, nous commencerons par rappeler que c'est dans un **contexte d'épuisement très important** que les personnels sont partis en vacances le 11 février dernier. Après un mois de janvier chaotique, période pendant laquelle nous avons à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme, il semblerait que nous avons enfin été entendus, au moins en partie. En effet, pour la première fois, le changement du protocole sanitaire s'est fait en amont de la reprise pour permettre une meilleure anticipation. La communication de notre ministre tend aussi à s'améliorer puisque, une fois n'est pas coutume, la presse n'a pas servi de canal d'information auprès des personnels de l'Éducation Nationale. Espérons que ces nouvelles résolutions seront pérennes.

Néanmoins, si la situation sanitaire tend actuellement à s'améliorer, la crise n'est pas encore terminée. Comme à chaque amélioration, la vigilance doit rester de mise. Les mois passés ont laissé des séquelles. Les recrutements en cours pour faire face aux **besoins de remplacement** doivent se poursuivre dans le 1<sup>er</sup> comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. Ce n'est pas seulement d'une « école ouverte » dont les élèves comme les professionnels ont besoin mais bien d'une école qui fonctionne. La reprise du cours normal de la scolarité doit être LA priorité. C'est à ce titre que le SE-Unsa a notamment demandé la suppression des évaluations de mi-CP qui feront perdre du temps aux élèves pour des résultats sans intérêt pédagogique.

La très forte mobilisation du 13 janvier a également poussé l'exécutif à réagir et acter l'ouverture des listes complémentaires des Professeurs des Ecoles et le recrutement de contractuels. Pour autant, les postes ont du mal à trouver preneurs. Pour l'Unsa Education ce n'est pas très surprenant puisque les conditions proposées ne permettent pas de rivaliser avec les offres d'emploi d'autres secteurs. **L'attractivité des métiers de l'Éducation** est le défi numéro 1 de notre système éducatif. La crise sanitaire qui dure depuis deux ans n'a pas créé ce phénomène, mais l'a démontré et amplifié. Il est urgent d'agir. Entre l'inflation et le gel du point d'indice, les femmes et les hommes qui, au quotidien, assurent les missions de service public, sa stabilité et sa continuité sur tout le territoire ne sont pas à l'abri des fins de mois difficiles. L'Unsa Education au sein de l'Unsa Fonction Publique demande la tenue urgente d'un Grenelle de la Fonction Publique et souhaite que des mesures fortes soient prises en termes de pouvoir d'achat et de rémunération. C'est pourquoi l'UNSA appelle à une grève massive le 17 mars afin d'agir ensemble pour l'augmentation indispensable et urgente des rémunérations et des pensions.

Notre système est également fragilisé par un **déficit de personnels sociaux et de santé**. Un grand plan de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin

au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle aux lycées aux côtés des services infirmiers. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation Nationale. Un état critique a été atteint, ils ont pourtant montré combien ils étaient essentiels dans la période que nous vivons depuis deux ans. C'est souvent bien plus les ressources que le recrutement qui font défaut.

Concernant la **carte scolaire 1<sup>er</sup> degré**, l'UNSA-Education soutient la limitation des effectifs à 24 élèves en Grande section, CP et CE1, le dédoublement des classes en Grande section, CP, CE1 en REP et REP+, ainsi que l'augmentation du régime de décharge de direction pour les écoles de 6/7 classes et 12/13 classes. Cependant certains regrets demeurent, faute de moyens suffisants :

- Le **plafonnement à 24 en GS, CP et CE1** ne pourra pas s'appliquer à l'ensemble des écoles de notre département dès cette rentrée 2022.

- +20 postes pour notre département : si cette dotation est positive et à saluer au vu de la perte de nos effectifs, elle ne suffit pas pour autant à la mise en place des ambitions ministérielles et des besoins. Conséquence directe, certaines petites écoles vont connaître à la rentrée prochaine des **triples ou quadruples niveaux avec des effectifs pouvant atteindre 27 ou 28 élèves**.

- Le nombre de **remplaçants** reste une nouvelle fois insuffisant. Malheureusement, la crise sanitaire montre les limites de notre département, rapidement mis en difficulté pour pallier les absences de ses personnels face à une situation exceptionnelle ou répondre aux décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes. Le manque de remplaçants est bien structurel et non pas uniquement conjoncturel.

- Le manque de moyens supplémentaires dédiés aux **RASED**. Pourtant, les personnels qui œuvrent dans ce dispositif sont essentiels pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Mais les RASED ne font, hélas, pas partie des priorités du ministre.

- Le manque de places en **IME** et **ITEP**, le **manque d'AESH** puisque le recrutement n'est pas à la hauteur des besoins définis par les notifications ; et pourtant l'inclusion est, officiellement, une priorité ministérielle.

Enfin, l'Unsa Education tient de nouveau à déplorer **la gestion de la fermeture de l'école Francis Nicolas** à L'Horme. Si les véritables raisons municipales demeurent extrêmement floues et laissent entrevoir une réelle priorité donnée à l'école privée, nous regrettons la gestion humaine catastrophique. Pour rappel, l'équipe enseignante a pris connaissance de cette information majeure lors d'une simple intervention de la municipalité en fin de conseil d'école en juin dernier. À aucun moment, les enseignants n'ont été consultés, ni même avertis des réflexions menées en amont sur leur établissement.

Concernant les moyens du **2<sup>nd</sup> degré**, l'UNSA Éducation regrette profondément qu'aucun moyen supplémentaire n'ait été attribué dans les collèges, SEGPA et Lycées professionnels du département, suite à la grave crise sanitaire qui a mis à mal les personnels mais également les élèves. Ces derniers auraient grandement eu besoin d'accompagnement supplémentaire pour rattraper les lacunes et difficultés scolaires générées par cette crise, qui a particulièrement affecté les élèves déjà les plus fragiles et creusé les écarts. L'UNSA Éducation ne peut donc que dénoncer que rien n'ait été prévu pour répondre à cette problématique. La situation est encore pire dans certains lycées généraux et technologiques du département, pour lesquels la suppression de certaines sections est prévue. Cela conduit à restreindre le choix des élèves, ce qui est contraire à l'esprit affiché de la réforme des lycées,

tout en occasionnant des classes encore plus chargées. Ces décisions, qui ne peuvent se comprendre que dans une logique purement comptable, seront encore plus dommageables pour les élèves, comme les personnels, suite à cette crise sanitaire. Elles auront de graves conséquences tant éducatives que sur la santé des élèves et des personnels. C'est pourquoi l'UNSA Education condamne fermement la politique du gouvernement de récupération des moyens. Cette logique comptable nuit au bon fonctionnement du service public et à terme le menace.

Enfin l'UNSA Education **s'oppose à l'article 41 de la loi 3DS** qui confère l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints gestionnaires aux collectivités territoriales. Notre fédération avait déjà fait part de la colère légitime des personnels concernés et des équipes au niveau national. La voie choisie pour améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités n'est pas la bonne.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants de l'Unsa Education